

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

MINISTRE DES FINANCES

COMITE ITIE

N° ____/MINFI/ITIE/C/SP

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

EITI FOLLOW-UP COMMITTEE

Yaoundé, le 29 Septembre 2020

COMPTE RENDU DE LA DIXIEME SESSION DU COMITE ITIE DU

29 SEPTEMBRE 2020

Le Comité ITIE s'est réuni le mardi 29 septembre 2020 dès 14h45mn à l'hôtel Hilton, sous la présidence de Monsieur **Gabriel DODO NDOCKE**, Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique et vice-président dudit Comité. Y prenaient part, les membres du Comité et du Secrétariat Permanent. Après la confirmation du quorum constaté la veille, le Président a souhaité la bienvenue aux uns et aux autres et a formulé le vœu que les travaux se déroulent dans la convivialité et la sérénité. Il a ensuite présenté l'ordre du jour de la session adopté en quatre (04) points par les Commissaires et ventilés comme suit :

- 1- Point sur la mise en œuvre du plan d'urgence examiné le 26 décembre 2019 ;
 - a) Examen du rapport pré-final de l'étude sur la propriété réelle
 - b) Examen du rapport du groupe ad hoc ayant travaillé sur l'amélioration de la transparence sur les transferts infra nationaux
 - c) Examen du rapport du groupe ayant travaillé sur la divulgation des contrats et licences
- 2- Présentation du rapport du groupe chargé de statuer sur la gouvernance au sein du Comité ;
- 3- Elaboration du plan de travail 2020-2022 ;
- 4- Divers.

I- POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'URGENCE EXAMINE LE 26 DECEMBRE 2019

a- Examen du rapport pré-final de l'étude sur la propriété réelle

A la requête du président du Comité, Madame le Secrétaire permanent prend la parole pour dire que l'étude sur la propriété réelle était un élément du marché passé avec la Cabinet

BDO. Cette étude devait être faite dès la publication du rapport ITIE 2017, mais en raison du covid19, ce n'est que le 22 juin 2020 que les modalités ajustées ont été faites afin que le consultant puisse travailler sans faire le déplacement du Cameroun. Le rapport rendu disponible et versé au dossier des Commissaires sera pris en compte en cas d'adoption, dans l'évaluation du Cameroun dans le cadre de la validation en cours. Après l'adoption de ce rapport si les membres du Comité y consentent, il est prévu un atelier national pour recueillir les avis des parties déclarantes et autres acteurs (CONSUPE, OHADA, Registre du Commerce, MINMIDT, DGI...). Cet atelier national était prévu depuis 2018 suite à l'adoption de la feuille de route sur la divulgation de la propriété réelle. Seulement l'arrivée du décret portant organisation du Comité a modifié le quorum et l'urgence à ce moment était la publication du rapport ITIE 2016. Un atelier de présentation du rapport de l'étude par le Consultant était prévu, mais à cause du covid19, l'on devrait se contenter d'une visioconférence, sauf changement de dernière minute.

Après l'exposé de Madame le Secrétaire Permanent, le Président lui demande de faire une note de présentation au Comité chaque fois qu'il y a un document à présenter. Elle informe le Comité que ladite note a été transmise par voie électronique à tous les membres du Comité.

Réagissant à la suite de l'exposé, **le représentant de la CONAC** dit que la propriété réelle n'est pas encore bien définie au Cameroun et que le rapport devrait présenter la vision du pays en la matière en attendant les modalités d'application des textes existants.

Le **secrétaire Permanent de la coalition PWYP** pour sa part, exprime un motif de satisfaction quant à la qualité du rapport et regrette que l'atelier national projeté mais avorté, depuis le retour de la conférence d'Abidjan, n'ait pas permis d'avancer sur ce chantier.

Prenant son contrepied, **le représentant de l'Eglise catholique** affirme que les membres du Comité ne comprennent pas grand-chose à la propriété réelle et que le Comité gagnerait à se réunir bien souvent plutôt que de se contenter des échanges virtuels.

Le représentant des Eglises protestantes, appuyé par le Président du Comité, recommandent à Madame le Secrétaire permanent, de jeter un coup d'œil sur la Stratégie Nationale de Développement en cours de rédaction qui fait d'importants développements sur la gouvernance et la transparence.

Le représentant de Gaz du Cameroun estime pour sa part que l'ouverture de la divulgation aux acteurs de la chaîne des valeurs, peut ajouter à la complexité de cette opération encore peu maîtrisée par les industries extractives concernées à titre principal. Le propriétaire réel, relativement stable peut simplement faire l'objet de mise à jour dans un registre, au cas où la structure du capital vient à changer dans une entreprise.

Le représentant du GICAM relève pour sa part que le rapport ne ressort pas les efforts qui sont déjà faits pour collecter les informations sur les propriétaires réels. Il relève une

contradiction en pages 27 et 29 qui fait état d'un projet d'informatisation qui est encore en cours et non achevé.

Le représentant des Eglises protestantes a rappelé au représentant de Gaz du Cameroun que le périmètre de l'ITIE dans certains pays s'est étendu à la forêt et à d'autres substances non extractives et que la proposition du Consultant d'étendre la divulgation des propriétaires réels aux autres acteurs de la chaîne des valeurs est louable et bénéfique pour la transparence.

Après ces interventions, Madame le Secrétaire Permanent a souhaité que les observations des uns et des autres sur le rapport en examen, parviennent au Secrétariat jeudi le 1er octobre 2020 au plus tard.

b- Examen du rapport du groupe ad hoc ayant travaillé sur l'amélioration des transferts infranationaux

Le Coordonnateur du Programme de Sécurisation des Recettes Minières a passé la parole à **Monsieur BOSSOKO** qui rapportait les travaux dudit groupe. De sa présentation, il ressort en contexte que les transferts infranationaux n'ont pas été désagrégés et qu'il fallait le faire pour connaître la quotité exacte revenant à chaque entité bénéficiaire, avec en toile de fond, l'évaluation de l'impact de ces ressources dans les communes. Il a présenté les progrès réalisés et les réformes en cours pour améliorer la traçabilité desdits transferts. Il a formulé la recommandation que les Collectivités territoriales décentralisées soient intégrées parmi les entités déclarantes.

Après la présentation de ce rapport, **Madame le Secrétaire Permanent** rappelle que la problématique des transferts infranationaux fait partie des exigences qui n'avaient pas été satisfaites. **Le représentant des Eglises protestantes** rappelle que le validateur avait proposé la création de sous comptes au trésor public pour contrebalancer le compte unique du trésor dans lequel toutes les recettes de l'Etat sont logées.

Interpellé par le Président du Comité, **Monsieur BACHIROU, représentant la DGTCFM** renseigne que les mesures destinées à régler le problème des transferts infranationaux n'avancent pas beaucoup et que le compte créé actuellement vise à améliorer les CAC. Il informe l'assistance que le DGTCFM avait instruit la mise en œuvre d'une comptabilité auxiliaire visant à créer des sous comptes pour chaque entité à l'instar du FEICON et des Communautés urbaines.

Le représentant de l'église catholique suggère que les éléments relevés précédemment soient mis en exergue comme des avancées et qu'il soit clairement noté que les conditionnalités des programmes avec le FMI sont parfois des freins à certaines réformes.

Le Sénateur ESSOMBA TSOUNGUI Elie pour sa part dit que le problème des collectivités territoriales décentralisées est au-delà de la disponibilité de leur transfert, celui de la célérité dans la mise à disposition de ces fonds et qu'on puisse passer par exemple de 90 à 45

jours pour les transferts. Pour lui, les réformes qui se font dans l'administration ne doivent pas satisfaire l'administration elle-même, mais davantage ses partenaires.

c- Examen du rapport du groupe ad hoc ayant travaillé sur la divulgation des contrats et des licences

Monsieur ONGUENE, rapporteur dudit groupe prend la parole pour présenter les grandes lignes du rapport. Il met en exergue les avancées notées sur les plans législatif et réglementaire. Il insiste sur la nécessité d'un décret d'application de la loi 2018/11 du 12 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance. Son rapport propose une divulgation en huit étapes dès 2021, échelonnées sur deux axes stratégiques visant des objectifs précis, sur la base des obstacles et des facteurs favorables à la divulgation. Il conclut son exposé par des recommandations formulées à l'endroit du Comité, du Secrétariat Permanent et des organisations de la société civile.

Après cet exposé, des observations sont formulées aux pages 3 et 5 par **le représentant de l'église catholique** qui relève qu'au point 2.1.1, il n'y a pas de progrès réel et qu'un simple communiqué de presse qui fait mention de la signature d'un contrat n'avance pas le public qui aurait voulu que certains aspects précis du contrat soient publiés. La publication des contrats, de son point de vue relève non pas du Comité mais de la responsabilité du gouvernement.

Le représentant des églises protestantes demande que le dernier paragraphe de la page 6 soit reformulé pour enlever l'idée de réserve parce que de son point de vue, la publication des contrats doit se faire sans réserve.

Madame la représentante de la Chambre de Commerce prend la parole pour dire que son organisme et le GICAM ont été oubliés parmi les entités citées dans le document.

Après toutes ces interventions, le Président reprend la parole pour dire que l'intérêt de la divulgation est de permettre aux personnes concernées d'y déceler leurs intérêts. A sa suite Madame le Secrétaire Permanent rappelle au Comité qu'il devra définir un seuil et encadrer la divulgation pour alimenter le débat au parlement par exemple, car si elle se fait de manière la plus large possible, elle ne bénéficiera pas aux cibles privilégiées.

II- PRESENTATION DES CONCLUSIONS DU GROUPE CHARGE DE STATUER SUR LA GOUVERNANCE INTERNE DU COMITE

Sur ce point, le Président du Comité a passé la parole au Vice-Président du groupe de travail mis en place par une résolution issue de la session du Comité tenue le 31 Mai 2019. Le groupe de travail était présidé par le Ministre Délégué auprès du Ministre des finances, qui a donné quitus pour que ce rapport soit présenté en son absence.

Le représentant de la CONAC rappelle qu'il était question pour le groupe de statuer sur un ensemble de problèmes de gouvernance parmi lesquels la régularisation du cadre contractuel

du personnel permanent du Secrétariat Permanent, l'examen de l'opportunité de signature du contrat de service avec le Cabinet ASSIFE, la récurrence dans les interventions du conciliateur. Il rappelle que les 17 mai 2018 et 31 mai 2019, le Comité avait prescrit la régularisation du cadre contractuel des personnels du Secrétariat Permanent pour se conformer à l'exigence 1.5 de la Norme. Il relève la nécessité pour le Secrétariat de préparer et mettre à disposition un manuel des procédures, un code éthique et un statut des personnels tous absents à date. Il rappelle qu'au cours du Comité, le Secrétaire Permanent avait proposé le recrutement d'un webmaster qui devait sur prescription du Président du Comité, travailler sous l'autorité du responsable chargé de la communication.

Après sa présentation, **le Président** a salué la richesse des éléments contenus dans le rapport et regretté le temps pris pour y arriver au regard de la tournure que les évènements sont en passe de prendre. Il a proposé deux attitudes, à savoir :

- sur le plan de la gestion, c'est le Ministre des finances, Président du Comité qui est l'ordonnateur et par conséquent seul compétent pour se prononcer sur les questions de liquidation des droits. Il a recommandé la prudence sur les montants avancés et qui pourraient ne pas correspondre avec les réalités du monde du travail ;
- l'adoption du rapport présenté sous réserve que les aspects financiers soient adressés par le Ministre des finances.

Reconnaissant l'existence de griefs de part et d'autre, **le Président du Comité** se dit d'accord pour la régularisation et pour le retour de la discipline. Il demande que le travail fait soit considéré comme une contribution au fonctionnement du Comité qui va se mettre à pied d'œuvre pour que Madame le Secrétaire Permanent travaille avec son personnel et pour que celui-ci collabore en retour avec elle. Il conclut qu'il a fait le constat qu'il y a eu recrutement et qu'il n'y a pas eu de licenciement.

Le Sénateur ESSOMBA TSOUNGUI dit à la suite du Président que le malaise à ses yeux n'est pas si profond puisque la solution n'est pas entre les mains de Madame le Secrétaire permanent, mais ailleurs.

III- PROPOSITION DE METHODOLOGIE POUR L'ELABORATION DU PLAN DE TRAVAIL TRIENNAL 2020-2022

Sur ce point, le Président passe la parole à Monsieur **le représentant de la coalition PWYP** qui dit que les plans de travail adoptés ne sont pas suivis d'application. Il prend l'exemple du Code de conduite adopté en début d'année et qui jusqu'ici n'a pas connu un commencement d'exécution.

En réponse à sa préoccupation, le Président du Comité dit que lorsqu'il sera question de discuter de la régularisation, la question de l'évaluation du plan de travail sera abordée.

Monsieur le représentant des églises protestantes dans sa prise de parole déclare que le plan de travail 2017-2019 n'a pas été exécuté et que pour le plan 2020-2022, on devrait juste procéder à des ajustements. Il a suggéré que comme par le passé, un groupe ad hoc soit mis sur pied et **Monsieur le représentant de la CONAC** a souhaité que le groupe de travail qui avait planché sur le précédent plan de travail soit tout simplement reconduit et il a donné sa composition.

Sur cette dernière proposition, le Président du Comité leur a demandé de se rapprocher de Madame le Secrétaire Permanent.

IV- DIVERS

Aucun point n'étant inscrit en divers, le Président a remercié tous les participants pour leur contribution et leur engagement et a clôturé la session à 18h20 mn. / -

Le Rapporteur de séance,

Le président du Comité,

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

MINISTERE DES FINANCES

COMITE ITIE

N°-----/MINFI/ITIE/C/SP

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

EITI FOLLOW-UP COMMITTEE

Yaoundé, le 29 Septembre 2020

RESOLUTIONS DE LA DIXIEME SESSION DU COMITE ITIE DU 29 SEPTEMBRE 2020

A l'issue de la session susmentionnée, le Comité :

- 1- Convoque une session le mardi 06 octobre 2020 pour convenir des modalités pratiques d'examen du rapport provisoire de validation et de formulation des observations au Secrétariat International;
- 2- Décide d'adopter le rapport du groupe ayant planché sur les transferts infranationaux et d'adresser des correspondances aux administrations concernées pour relayer les problématiques reprises dans ledit rapport ;
- 3- Décide d'adopter le rapport du groupe ad hoc ayant planché sur la régularisation du cadre contractuel des personnels permanents du Secrétariat Permanent et de liquider les droits des membres dudit groupe;
- 4- Recommande à madame le Secrétaire Permanent de rétablir les personnels du Secrétariat dans leur fonction sous réserve que les aspects financiers soient réglés par le Ministre des finances et que les intéressés mettent fin à toutes les procédures judiciaires éventuellement pendantes. /-

Fait à Yaoundé, le 29 Septembre 2020

Le Président du Comité,